



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service des automobiles et de la navigation

Modifications de l'examen théorique pour les catégories spéciales F/G ainsi que pour la théorie de base B

Après la modification des examens théoriques des cyclomoteurs, l'association suisse des services automobiles (asa) a décidé d'homogénéiser les conditions d'examens pour les véhicules automobiles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h et les véhicules agricoles. Ces nouvelles règles entrent en vigueur dès le 1er janvier 2013.

L'examen théorique catégorie spéciale F/G sera modifié de la manière suivante :

Nombre de questions : 40 questions

Nombre de points max. : 120 points

Nombre de points négatifs max : 12 points

Temps à disposition : 45 minutes

Comme pour l'examen théorique de base et la catégorie spéciale M, il existera trois possibilités de réponse parmi lesquelles une à deux réponses peuvent être correctes.

L'examen théorique de base (catégorie et sous-catégorie A, A1, B et B1), comporte actuellement 40 questions avec trois choix de réponse et 10 questions avec deux choix de réponse pour un maximum de points de 140 et 14 points négatifs maximum admis. A compter du 01.01.2013, l'examen complet se composera de 50 questions avec trois possibilités de réponse parmi lesquelles une à deux réponses pourraient être correctes. Le nombre de points négatifs maximum admis a été augmenté à 15 pour un

nombre maximal de 150 points.

Le matériel didactique sera adapté en conséquence et sera disponible à partir de la mi-novembre 2012. Un fascicule expliquant ces modifications sera transmis à tous les candidats qui déposeront une demande de permis d'élève des catégories ou sous-catégories concernées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 octobre 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Pascal Chatagny, chef du Service des automobiles et de la navigation, 021 316 88 01